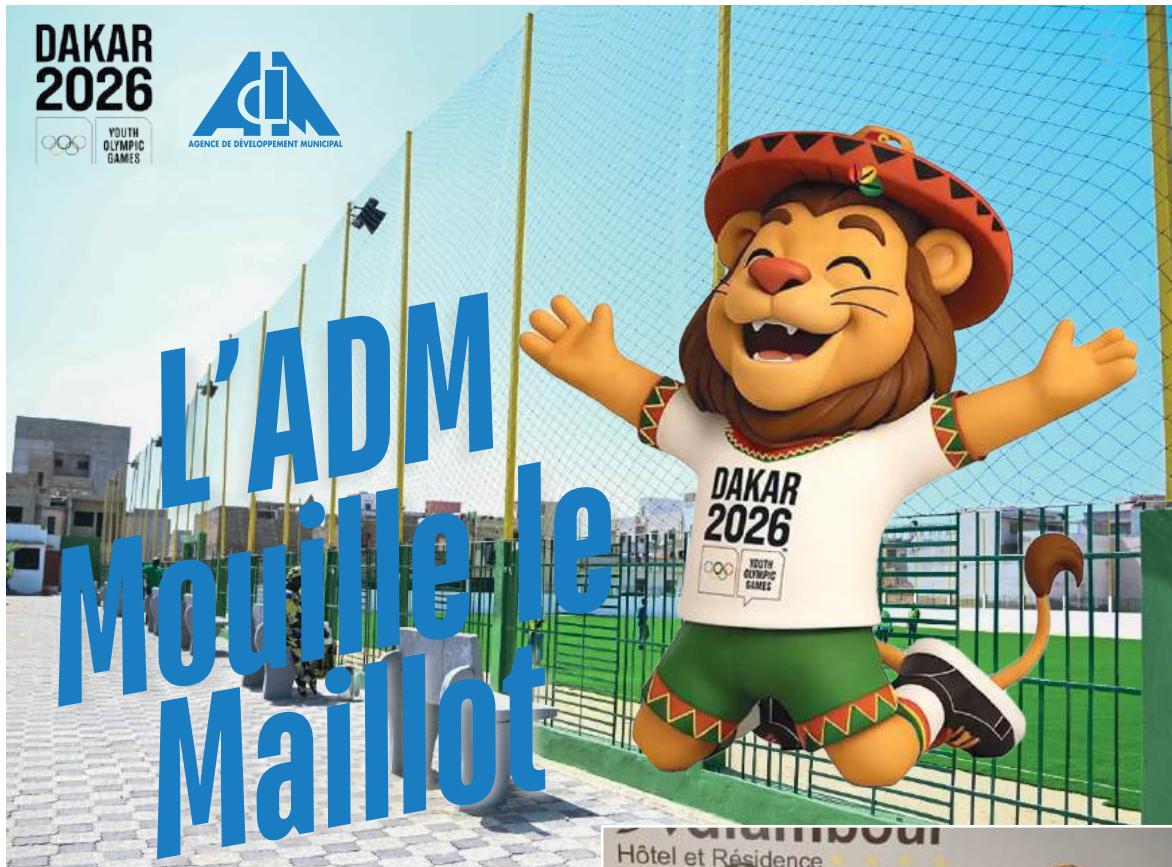


# Les échos de l'ADM

Août - Octobre 2025

Agence de Développement Municipal



## Mot de la rédaction

**Chères lectrices, chers lecteurs,**

C'est avec un sentiment de fierté et d'engagement renouvelé que nous vous présentons ce bulletin d'informations couvrant la période d'août à octobre 2025. Ces trois mois ont été marqués par une intensité remarquable dans nos actions et par des avancées significatives qui témoignent de la vitalité de l'Agence de Développement municipal (ADM). ... **suite page 4**





**PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES TERRITOIRES**

[www.adm.sn](http://www.adm.sn)

# Sommaire

<b>ADM et FDSUT s'allient pour l'inclusion numérique des collectivités territoriales</b>	<b>5</b>
Comité de Pilotage du PROGEP 2	
<b>L'ADM, un acteur majeur du développement urbain au Sénégal</b>	<b>6</b>
<b>Isabelle Céline Kane fait ses adieux à l'ADM après 15 ans de collaboration fructueuse</b>	<b>9</b>
<b>L'ADM, en parfait alignement de la Vision Sénégal 2050</b>	<b>10</b>
Saint-Louis érosion côtière :	
<b>Vers la démolition des maisons de la bande des 20 mètres de la Langue de Barbarie</b>	<b>11</b>
Participation citoyenne :	
<b>Une dimension pratique bien ancrée dans le PACASEN</b>	<b>13</b>
<b>L'ADM lance un guide harmonisé pour renforcer la résilience climatique des Collectivités territoriales</b>	<b>15</b>
Saint-Louis :	
<b>Validation du rapport diagnostic pour l'étude des trois Plans internationaux d'Urbanisme</b>	<b>17</b>
Développement territorial urbain :	
<b>L'ADM et l'OIT unissent leurs forces pour une massification de l'emploi décent</b>	<b>19</b>
PACASEN :	
<b>35 stagiaires déployés dans les collectivités territoriales pour renforcer leurs capacités</b>	<b>21</b>
Gandon se prépare à gérer son patrimoine communal :	
<b>Une formation stratégique pour pérenniser les acquis du SERRP</b>	<b>22</b>
PACASEN :	
<b>L'ADM outille les collectivités territoriales pour une meilleure gouvernance environnementale</b>	<b>24</b>
<b>L'ADM lance l'étude du système d'alerte et de prévision des inondation à Dakar</b>	<b>26</b>
<b>L'ADM répond à l'appel des Journées Climat &amp; Développement du Sénégal</b>	<b>28</b>
Mise en œuvre du PACASEN :	
<b>Satisfait des partenaires techniques et financiers</b>	<b>30</b>
<b>L'ADM mouille le maillot pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026</b>	<b>32</b>
Diougop :	
<b>L'ADM remet des fournitures scolaires aux élèves déplacés</b>	<b>35</b>
Rapport Annuel de l'ARCOP :	
<b>L'ADM érigée en modèle de bonne gouvernance publique</b>	<b>36</b>

## ... suite Mot de la rédaction

Ce trimestre illustre parfaitement notre vision d'un développement territorial intégré, où chaque projet s'inscrit dans une logique de durabilité, de résilience climatique et d'inclusion sociale. Du relogement des familles sinistrées dans le cadre du SERRP aux innovations en matière de participation citoyenne portées par le PACASEN, en passant par le lancement du système d'alerte précoce aux inondations, nos initiatives démontrent qu'il est possible de concilier urgence et perspective stratégique.

Nous sommes particulièrement fiers des résultats obtenus lors de l'audit de l'ARCOP, qui consacrent notre engagement pour la transparence et la bonne gouvernance. Cette reconnaissance extérieure valide notre méthodologie de travail et notre détermination à faire de chaque franc public un investissement au service des populations.

Les Journées Climat & Développement d'octobre ont également été l'occasion de réaffirmer notre positionnement comme acteur incontournable de la résilience territoriale. Notre préparation active pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2026 démontre par ailleurs que le développement urbain ne se limite pas aux infrastructures : il englobe le sport, la culture et la mobilisation citoyenne.

Ce bulletin est le reflet de l'excellence de nos équipes, de la confiance de nos partenaires et de l'appropriation croissante de nos actions par les collectivités territoriales et les populations. Ensemble, nous construisons les territoires résilients et inclusifs de demain.

Bonne lecture !

**La Rédaction**



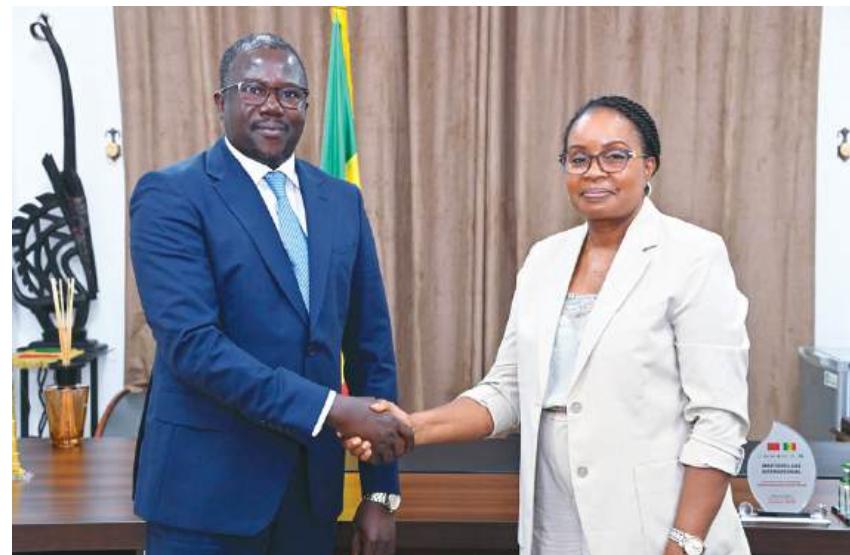
# ADM et FDSUT s'allient pour l'inclusion numérique des collectivités territoriales

L'Agence de Développement municipal (ADM) et le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT) ont officialisé ce mercredi leur volonté commune de promouvoir l'inclusion numérique au sein des collectivités territoriales sénégalaises.

Cette initiative est née d'une rencontre entre Ndeye Fatou Ndiaye Diop-Blondin, Coordonnatrice du FDSUT, et Dr Mamouth Diop, Directeur général de l'ADM. Entourés de leurs équipes respectives, les deux dirigeants ont posé les bases d'un partenariat stratégique visant à démocratiser l'accès aux technologies numériques dans les territoires, particulièrement au niveau des collectivités territoriales encadrées par l'ADM via ses différents projets.

## Des objectifs ambitieux pour les collectivités émergentes

Le partenariat entre l'ADM et le FDSUT s'articule autour de plusieurs axes prioritaires :



Développement de l'infrastructure numérique dans les zones urbaines et périurbaines, en s'appuyant sur l'expertise de l'ADM dans l'accompagnement des collectivités territoriales et les ressources du FDSUT dédiées au service universel des télécommunications.

Formation et sensibilisation des élus locaux et des agents territoriaux aux enjeux du numérique, afin de faciliter l'appropriation des outils technologiques par les administrations locales.

Animation territoriale à travers la mise en place de bureaux numériques adaptés aux besoins spécifiques des collectivités, notamment dans les domaines de l'état civil, de la fiscalité locale, de la santé, du développement du secteur primaire et des services aux citoyens.

## Des initiatives concrètes en perspective

Au-delà de cette première étape, d'autres initiatives sont d'ores et déjà envisagées pour accompagner l'émergence numérique des collectivités territoriales. Ces projets, qui seront stabilisées dans une note conceptuelle dans les prochaines semaines, visent à créer un écosystème numérique inclusif et durable au niveau local.

Cette alliance entre l'ADM et le FDSUT s'inscrit dans la stratégie nationale de transformation digitale du Sénégal, qui place les collectivités territoriales au cœur des enjeux de modernisation administrative et de rapprochement des services publics des citoyens.



## Comité de Pilotage du PROGEP 2 L'ADM, un acteur majeur du développement urbain au Sénégal



Dans un contexte marqué par des inondations dans plusieurs localités du pays, le Directeur général de l'ADM Dr Mamouth Diop a salué la présence du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement à cette première réunion du Comité de pilotage depuis la Phase d'urgence du PROGEP 2 financée à travers le Budget consolidé d'investissement entre 2021 et 2023. «Face aux urgences liées aux inondations, l'ADM marque une solidarité agissante aux populations sinistrées et renouvelle tout son engagement au côté du Gouvernement pour une solution définitive à la problématique des inondations», a déclaré le Directeur général Dr Mamouth Diop.

### Des résultats concrets déjà visibles

Les travaux du Comité de pilotage ont mis l'accent sur l'état

d'avancement technique et financier des activités marquées par des résultats tangibles. Depuis son lancement en 2021, le PROGEP 2 a permis de réaliser des infrastructures majeures au niveau de 08 communes bénéficiaires dans les départements de Keur Massar, Rufisque, Pikine et Guédiawaye. 46

000 mètres linéaires de réseaux de drainage primaires et secondaires ont été réalisés permettant de faciliter le drainage des eaux de pluies.

Sous la présidence du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Dr Cheikh Tidiane DIEYE, l'Agence de Développement municipal (ADM) a tenu son Comité de



pilotage du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au Changement climatique (PROGEP 2) le mardi 19 aout 2025 à Dakar.

En outre, 30km de voiries en pavés autobloquants ont été réalisés. Ces réalisations ont directement impacté 150 000 personnes sur une superficie de plus 1000 hectares .

Pour optimiser les coûts de réalisation et d'exploitation, la conception des ouvrages est faite selon une « approche par bassin versant » valorisant la topographie avec une restauration des voies d'eau naturelles. Cette approche privilégiant le drainage gravitaire des eaux de ruissellement jusqu'à la mer, permet de minimiser, voire de pallier, les risques inhérents aux systèmes d'assainissement basé sur le pompage, en termes notamment de durabilité et de coût de maintenance et d'exploitation.

### Des impacts transformateurs pour les populations

Les réalisations du projet ont généré d'autres bénéfices significatifs pour les communautés. Par exemple, dans le domaine de la santé, il est noté, en plus d'une amélioration de la fréquentation des centres de santé, une baisse des



opérations de vidanges des fosses septiques (de 3 à 1 fois par mois) et, conséquemment, une baisse des maladies hydriques (paludisme, filarioses, choléra). Ces transformations sont également notées aussi au niveau du développement économique et social où le retour des artisans et petits vendeurs dans leurs zones d'activité a favorisé une création et une consolidation d'emplois. Ce qui a créé un dynamisme urbain profitable à tous les acteurs socio-économiques. Du point de vue institutionnel, la suppression progressive des dispositifs de pompage d'urgence ainsi que la réduction des coûts de carburant, d'électricité et de personnel ont généré des économies au niveau du poste de dépenses des structures de l'Etat.

### Une dimension ingénierie sociale bien adaptée

L'Agence de Développement municipal (ADM) a très tôt compris l'enjeu de gouvernance, en prévoyant dans la conception et la conduite du PROGEP, le recrutement de deux facilitateurs sociaux (MSA & Enda ECOPOP) pour la promotion de l'engagement communautaire autour des ouvrages de drainage d'eaux pluviales. En effet, depuis plus de cinq (5) ans, les pratiques de gouvernance locale ont beaucoup évolué dans la banlieue de Dakar, avec des expériences de responsabilisation de la population dans la recherche et le portage de solutions durables face à la récurrence des problèmes d'inondation et de changement climatique.

Jouant le rôle d'interface entre le Projet et les communautés locales, la mission de facilitation sociale, à travers les Comités locaux d'Initiatives pour la Gestion des Eaux Pluviales (COLIGEP), intervient avant pendant et après la réalisation des ouvrages avec à chaque étape des objectifs bien déterminés, le tout dans une approche essentiellement participative et inclusive.

Ces organisations communautaires, du fait de leur dynamisme incontestable, maîtrisent les outils de





mobilisation et de responsabilisation des communautés locales afin de mieux renforcer leurs capacités de résilience, atténuer leur vulnérabilité face au phénomène du changement climatique dans ses diverses formes de manifestation (érosion côtière, avancée de la mer, inondation).

### Une approche territoriale intégrée

Le PROGEP2 s'inscrit dans une vision globale du développement urbain territorial qui lie deux dimensions essentielles à savoir le « développement urbain maîtrisé »

et la « gestion des effets des changements climatiques via les risques et catastrophes naturelles ». Cette initiative s'inscrit dans l'ambition de promouvoir un développement urbain territorial équilibré, conciliant «le pragmatisme de l'urgence» et «la profondeur d'une intervention durable».

La mise en œuvre du PROGEP2 a permis de mettre en valeur trois marqueurs urbains spécifiques à l'ADM. D'abord, la territorialisation des politiques publiques urbaines, en conformité avec l'Agenda national de Transformation ; ensuite, la transversalité de son intervention englobant tous les enjeux du développement urbain territorial et enfin, la capacité de réponse pragmatique alliant urgence et stratégie de moyen terme.



# Isabelle Céline Kane fait ses adieux à l'ADM après 15 ans de collaboration fructueuse



L'Agence de Développement municipal a organisé, le mardi 26 août, une cérémonie d'adieux pour Mme Isabelle Céline Kane, chargée de projets de la Banque mondiale au Sénégal, qui quitte ses fonctions après quinze années d'accompagnement exemplaire.

Mme Kane occupait le poste de chargée de projets pour le Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP) ainsi que pour le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PRO-GEP2), dans le cadre de la mission

résidente de la Banque mondiale (BM) au Sénégal.

Au cours de cette longue collaboration, elle a particulièrement apprécié la technicité des équipes de l'ADM et salué les efforts considérables fournis pour l'obtention d'excellents résultats dans l'ensemble des projets menés.

## Passation de témoin et continuité

Reçue par le Directeur général de l'ADM, Dr Mamouth Diop, Mme Kane a profité de cette occasion



pour présenter officiellement son successeur, M. Lorenzo Carrera.

Ce dernier s'est engagé à poursuivre dans la même dynamique d'excellence, avec pour objectif de positionner l'ADM comme une agence d'élite du développement urbain sur la scène internationale.

## Reconnaissance et hommages

Dans une atmosphère empreinte d'émotion et de reconnaissance, le Directeur général de l'ADM a rendu un vibrant hommage au parcours et à l'engagement de Mme Kane. Il a souligné qu'elle avait su incarner son rôle de chargée de projet avec rigueur, passion et détermination.

«Grâce à son professionnalisme et à sa vision stratégique, elle a contribué de manière significative à faire avancer des initiatives qui ont donné une véritable impulsion à nos projets novateurs, notamment le SERRP et les phases 1 et 2 du PRO-GEP», a déclaré Dr Diop.

Au-delà de ses compétences techniques indéniables, le Directeur général a également tenu à souligner son humanité, son esprit de collaboration exemplaire et sa volonté constante de servir les objectifs de développement durable.

Cette cérémonie d'adieux marque ainsi la fin d'un chapitre important dans les relations entre la Banque mondiale et l'ADM, tout en ouvrant la voie à de nouveaux défis sous la conduite de M. Lorenzo Carrera.

# L'ADM, en parfait alignement de la Vision Sénégal 2050

**L**'Agence de Développement municipal (ADM) a accueilli une importante séance de travail axée sur l'alignement de ses stratégies avec l'agenda national de Transformation Sénégal Vision 2050, à long terme du pays.

Cette rencontre, présidée par Dr Mamouth Diop, Directeur général de l'ADM, en compagnie de son staff technique, a vu la participation de Madame Awa Gueye Thioune, Conseillère technique du Premier ministre chargée des questions de décentralisation et de gouvernance.

## Vers un renouveau urbain et une gouvernance territoriale renforcée

Cette rencontre illustre la volonté des autorités de renforcer la gouvernance territoriale et d'optimiser l'efficacité des interventions publiques au niveau des territoires. Elle s'inscrit également dans le processus de mise en valeur des opportunités de la décentralisation, pilier essentiel de la stratégie de développement du Sénégal.

Les échanges entre le staff de l'ADM et la Conseillère technique du Premier ministre ont permis de mettre en exergue les impressionnantes résultats de l'agence. Aussi, un parfait alignement des actions de l'Agence a-t-il été constaté, dans la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation. L'orientation majeure de l'ADM en termes d'assistance aux collectivités territoriales, en faveur du financement du développement territorial et du renouveau urbain nécessite une capitalisation et une large diffusion, pour une mise à l'échelle.

La rencontre a également permis de définir des orientations communes pour une consolidation des résultats portés par l'ADM, dans le développement municipal et communautaire.

## Un cadre d'échanges pour la territorialisation des politiques publiques

La présence de la Conseillère technique du Premier ministre témoigne de l'importance accordée par les plus hautes autorités de l'État à la coordination interinstitutionnelle entre les différentes structures du développement territorial. Cette séance de travail s'inscrit dans la dynamique de mise en cohérence des politiques publiques territoriales avec les objectifs stratégiques nationaux.

L'ADM, en tant qu'instrument privilégié d'accompagnement des collectivités territoriales, développe plusieurs approches stratégiques alliant la réalisation infrastructurale et non-infrastructurale. Elle mobilise plusieurs thématiques d'enjeu de développement territorial urbain. Depuis plus d'un quart de siècle, l'ancrage de l'ADM dans les territoires se justifie par son savoir-faire et sa haute maîtrise des enjeux du renouveau urbain. Dans la déclinaison territoriale de l'Agenda national de transformation, l'apport de l'ADM sera décisif au regard de sa présence effective dans les quatre axes stratégiques, avec l'initiation d'une trentaine d'actions à haut potentiel de développement urbain, économique durable.

Cette initiative témoigne de l'engagement des autorités à faire de la décentralisation un levier efficace de développement, en parfaite harmonie avec les objectifs ambitieux de l'agenda Sénégal 2050.



Saint-Louis érosion côtière :

## Vers la démolition des maisons de la bande des 20 mètres de la Langue de Barbarie



**L**e Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP), piloté par l'Agence de Développement municipal (ADM), lancé en 2018 pour réduire entre autres la vulnérabilité aux risques côtiers des populations établies sur la Langue de Barbarie, entre désormais dans sa phase terminale. Cette ambitieux projet de résilience climatique aura permis de proposer des solutions d'hébergement permanentes d'une part aux familles qui ont perdu leurs maisons suites aux ondées de tempête d'août 2017 et de février 2018, et d'autres part aux familles encore

installées sur la bande des 20m à haut risque d'érosion côtière.

Le préfet de Saint-Louis, Abou Sow, a présidé le mardi 19 août 2025 une réunion du Comité départemental de développement (CDD), pour finaliser les préparatifs de démolition des maisons situées sur la bande littorale des 20 mètres de la Langue de Barbarie et dont les propriétaires sont déjà relogés à Diougop. Les espaces libérés seront aménagés avec des équipements socio-économiques résilients aux ondes de tempêtes et à l'érosion côtière.

### Une opération de sécurisation des quartiers vulnérables

«Nous sommes arrivés à une étape importante. Il s'agit de la démolition des maisons dont les propriétaires ont été indemnisés ou relogés sur le site de recasement de Diougop», a déclaré le préfet lors de cette rencontre qui a rassemblé les services de l'État, la municipalité et des représentants des populations concernées.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre du projet de requalification

urbaine visant : (i) à sécuriser les quartiers de Guet Ndar, Ndar Toute et Goxu Mbaac,

particulièrement exposés aux risques d'érosion côtière et d'inondations, (ii) à améliorer les conditions de vie par un réaménagement urbain structuré et durable, (iii) à préserver et valoriser l'environnement naturel de la Langue de Barbarie et (iv) à développer l'économie locale à travers des infrastructures et services urbains adaptés.

### Un chantier aux enjeux environnementaux

Abdoulaye Dièye, Directeur Qualité, Sécurité, Hygiène et Environnement de Kelimane Entreprise SA, l'entreprise en charge des travaux, a souligné la dimension éco-logique de l'opération : «Ce projet, bien qu'étant de travaux publics, revêt un caractère environnemental prioritaire. Toutes les dispositions sont prises pour respecter les normes sécuritaires, faciliter l'avancée des travaux et respecter les délais.»

Cette approche respectueuse de l'environnement témoigne de la volonté des autorités de concilier impératifs sécuritaires et préservation de l'écosystème fragile de la Langue de Barbarie.



### Prochaines étapes

Le préfet Abou Sow a annoncé la tenue de plusieurs autres réunions de concertation avant l'annonce officielle du calendrier des démolitions. Cette démarche participative vise à garantir une mise en œuvre apaisée de cette opération délicate qui marque une étape décisive dans la transformation urbaine de Saint-Louis.

L'opération de démolition, une fois officiellement lancée, permettra de libérer définitivement la bande littorale de 20 m sur 3,5 km et de réduire significativement les risques auxquels sont exposées les populations des quartiers historiques de l'ancienne capitale du Sénégal.

### Des réalisations concrètes et des perspectives d'avenir

Le projet a permis l'aménagement du site de relogement de Diougop sur une superficie de 15,7 hectares. Ces travaux comprennent le terrassement, la voirie et les réseaux divers nécessaires à la construction des logements définitifs et des équipements sociaux.

À ce jour, 171 villas ont été réceptionnées. Sur ce total, 167 lo-

gements ont déjà été attribués et 91 sont occupés par les familles sinistrées. Le projet prévoit à terme la construction de 436 logements de différents types pour accueillir l'ensemble des populations concernées et des équipements socio-économiques tels que le poste de santé, le marché, le collège, l'école élémentaire, etc.

### Un accompagnement pour préserver les moyens de subsistance

Conscient que les populations déplacées risquent de perdre leurs sources de revenus liées à la pêche, le SERRP a élaboré un Plan de restauration des moyens de subsistance. Cette mesure d'accompagnement, conçue de manière participative et inclusive, offre aux bénéficiaires deux options : conserver leurs activités professionnelles d'origine ou se reconvertir dans d'autres secteurs économiques, avec l'appui du projet.

Pour la bande dite-des-20m, il est prévu les aménagements suivants :

- Parc linéaire ; piste cyclable ; allée piétonne ; parcours sportif;
- Aménagement de lieux de sociabilité : espaces de rencontres, détente et de sports et loisirs pour encourager l'interaction sociale et le bien-être;
- Conception d'un itinéraire avec des haltes panoramiques, des bancs et des zones ombragées pour rendre l'espace convivial et attractif;
- Création de quais de pêche avec aussi la construction d'infrastructures de stockage des matériels de pêche, de conservation des produits de pêche.

## Participation citoyenne : Une dimension pratique bien ancrée dans le PACASEN



**L**a participation citoyenne, érigée en principe fondamental de la décentralisation, est aujourd’hui un pilier incontournable pour assurer une gouvernance locale transparente, inclusive et durable. Elle permet aux citoyens de jouer un rôle actif dans la définition, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques publiques locales, favorisant ainsi une meilleure appropriation des actions et une plus grande redevabilité des autorités.

C'est dans cette optique que le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal piloté par l'Agence de Développement municipal, a fait de la participation citoyenne un axe transversal de son approche. Le programme, qui vise à renforcer la viabilité financière des collectivités territoriales et à améliorer leur performance en matière de gestion des investissements publics, intègre des mécanismes concrets de participation tout au long du cycle des projets.

### Un cadre juridique favorable

Le Code général des collectivités locales (CGCL), ainsi que le Code de l'Environnement, encouragent la participation des citoyens à travers divers dispositifs.

Ceux-ci prévoient l'implication des populations dans l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC), des budgets participatifs, des études d'impact environnemental et social, mais aussi dans le suivi-évaluation des projets d'investissement.

À ce titre, le volume VI du Manuel Opérationnel du PACASEN, intitulé Guide de la participation citoyenne, a été conçu comme un outil pratique destiné à renforcer l'implication des citoyens dans les processus décisionnels locaux. « Ce guide offre une cartographie claire des rôles et responsabilités des différents acteurs, avec des outils concrets pour chaque étape », explique Ndèye Sagne, experte en Gestion Environnementale et Sociale (GES).

En effet, une Condition Minimale Obligatoire (CMO) impose aux communes bénéficiaires de choisir les investissements prioritaires en concertation avec les populations. Cette disposition vise à garantir que les ressources allouées dans le cadre du programme répondent effectivement aux besoins réels des communautés. Elle renforce la logique de redevabilité et de transparence en obligeant les communes à démontrer que les projets financés ont été sélectionnés à la suite d'un processus participatif, documenté et inclusif.

Concrètement, lors de l'élaboration du Plan Annuel d'Investissement (PAI), les collectivités doivent organiser des ateliers communautaires, des consultations publiques ou des forums citoyens pour recueillir les priorités exprimées par les habitants. À l'issue de ces concertations, une liste de projets priorisés est établie et annexée au dossier de demande de financement.

### Des outils concrets pour une participation effective

Parmi les outils utilisés dans le cadre du PACASEN, plusieurs ont permis d'ancrer la participation citoyenne dans la pratique :

**Les Comités Locaux de Développement (CLD) :** Ces instances réunissent les représentants des communautés, les autorités locales, les organisations de la société civile et les services techniques pour discuter des priorités de développement.

**Le Budget Participatif :** les populations sont invitées à classer par ordre de priorité les projets d'investissement à inscrire au budget communal. Ce processus a permis de rediriger des fonds vers des équipements initialement non budgétisés mais jugés urgents par les citoyens.

### Une gouvernance locale transformée

Selon Ndèye Sagne, les résultats sont déjà visibles dans plusieurs communes pilotes. « On observe une nouvelle dynamique de gouvernance : plus partici-

pative, plus transparente, et surtout plus efficace », affirme-t-elle. Les citoyens deviennent des acteurs du changement, posant des questions, demandant des comptes, mais aussi proposant des solutions adaptées à leurs réalités.

En impliquant les citoyens de la conception à l'évaluation des projets, le PACASEN favorise l'appropriation locale et renforce la durabilité des investissements publics. « Lorsque les populations sont associées à la prise de décision, elles défendent elles-mêmes les projets et veillent à leur bon fonctionnement », ajoute l'experte.

### Pour un développement collectif et équitable

Au-delà des infrastructures, la participation citoyenne contribue à renforcer la cohésion sociale et à réduire les tensions locales, en particulier dans les contextes où les décisions étaient autrefois perçues comme unilatérales. Elle redonne aussi une voix aux groupes souvent marginalisés, notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap.

« En donnant une voix à chaque citoyen, le PACASEN garantit que le développement local ne soit plus uniquement l'affaire des élus ou des techniciens, mais un travail collectif, où chacun a son mot à dire et un rôle à jouer », insiste Ndèye Sagne. Et de conclure : « C'est ensemble que nous pourrons construire des communes plus justes, plus solides et plus résilientes. »



# L'ADM lance un guide harmonisé pour renforcer la résilience climatique des Collectivités territoriales



L'Agence de Développement municipal a organisé, le mercredi 24 septembre 2025, un atelier de partage consacré au guide harmonisé d'élaboration des plans climat territoriaux et des études de vulnérabilité aux risques climatiques, marquant une étape décisive dans la lutte contre le changement climatique au Sénégal.

L'événement, qui s'inscrit dans le cadre du financement additionnel du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), a rassemblé élus locaux, directeurs de services, partenaires techniques et financiers, experts, ainsi que des représentants des associations d'élus.

Lors de son allocution le secrétaire général de l'ADM, Baye Oumy Gueye, représentant le Directeur Général Dr Mamouth à cette rencontre, a exprimé sa satisfaction

quant à l'aboutissement de ce projet, quelques mois après l'atelier de pré-validation qui avait mobilisé les acteurs territoriaux et les parties prenantes du PACASEN. Cette initiative témoigne de l'engagement constant du Gouvernement du Sénégal, avec le soutien de ses partenaires stratégiques, à renforcer les capacités des

collectivités territoriales face aux défis climatiques.

## Une réponse aux effets du changement climatique

Face aux effets néfastes et grandissants du changement climatique,



le guide présenté vise à apporter des solutions concrètes pour améliorer la riposte et la résilience des collectivités territoriales. Ces dernières subissent de plein fouet les contre-coups du dérèglement climatique et ont besoin d'outils adaptés pour s'adapter et atténuer les impacts.

### **Le fruit d'un travail collaboratif**

Le guide est le résultat d'un long processus de concertation impliquant l'Agence de Développement municipal, la Direction du Changement climatique, de la Transition écologique et des Financements verts, ainsi que d'autres acteurs clés. Ce travail collaboratif a permis de développer une méthodologie cohérente et adaptée au contexte sénégalais.

### **Prochaines étapes : élaboration des PCT**

La prochaine phase concernera l'élaboration par les collectivités territoriales de leurs plans climat territoriaux (PCT), qui constituent une

déclinaison de la contribution déterminée nationale (CDN), document de référence du Gouvernement du Sénégal en matière de lutte contre le changement climatique.

Ces plans climat territoriaux présenteront la feuille de route des communautés vers un développement plus durable, résilient et respectueux de l'environnement.

### **L'importance des études de vulnérabilité**

L'intégration des études de vulnérabilité aux risques climatiques dans ce processus a été soulignée comme un élément prépondérant. Ces études permettent, pour chaque territoire, d'identifier les populations et les secteurs les plus exposés, et d'évaluer les risques potentiels afin d'apporter des réponses appropriées.

### **Un appel à l'appropriation du guide**

Le secrétaire général de l'ADM a salué l'engagement et l'expertise

des consultants, des experts et de tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du guide. Il a encouragé les participants à s'impliquer activement dans les discussions, à partager leurs expériences et à formuler des recommandations pour une meilleure utilisation de cet outil.

L'atelier a également permis d'échanger sur les stratégies à définir pour l'appropriation et l'application du guide par les acteurs locaux, étape cruciale pour assurer son efficacité sur le terrain.



Saint-Louis :

## Validation du rapport diagnostic pour l'étude des trois Plans internationaux d'Urbanisme



**L**a ville de Saint-Louis a franchi, ce mardi 30 septembre 2025, une étape décisive dans le renforcement de sa résilience urbaine avec la validation du rapport diagnostic de l'étude des trois Plans intercommunaux d'Urbanisme (PCUI). Cet atelier technique marque une avancée majeure dans la transformation de cette cité historique face aux défis climatiques.

### Un consensus validé par les acteurs territoriaux et les services techniques déconcentrés

Réunis sous la présidence du Préfet, les acteurs territoriaux et les représentants des services déconcentrés de l'Etat dans l'agglomération de Saint Louis ont participé à l'atelier qui avait pour objet, l'examen du rapport diagnostic de l'étude de trois plans intercommunaux d'urbanisme à Gandon, Ndiébène Gadiol et Saint Louis. Cet atelier est organisé dans le cadre du Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP), piloté par l'Agence Développement municipal. Après une journée de travaux intenses,

le rapport diagnostic présenté par le consultant a été officiellement validé par le comité technique.

Cette validation intervient après un examen préalable par le Groupe Technique Opérationnel (GTO), instance de pré validation avant le comité technique. Cette phase représente une étape cruciale pour la suite du projet qui cible les communes de Saint-Louis, Gandon et Ndiébène Gadiol.



## Une ville en première ligne face au changement climatique

Le contexte qui justifie cette démarche ambitieuse est sans appel : Saint-Louis figure parmi les villes sénégalaises les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000, la ville historique, située au nord du Sénégal à l'embouchure du fleuve Sénégal et dans la zone côtière, fait face à de multiples menaces : élévation du niveau de la mer, érosion côtière et fluviale, inondations récurrentes et intensification des vagues et coups de vent.

Ces phénomènes climatiques s'ajoutent aux défis urbains classiques que connaissent les villes sénégalaises : développement de l'habitat spontané, chômage endémique, problèmes de transport et d'énergie, ainsi que des enjeux environnementaux pressants et la vulnérabilité aux effets du changement climatique.

## Le projet SERRP : une vision stratégique

Cette étude des trois PCUI s'inscrit dans le cadre de la Composante 3 du projet SERRP, portée par le Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement des Territoires. Cette composante est dédiée au "Renforcement de la planification de la résilience urbaine et côtière".

Les trois plans intercommunaux constituent le prolongement logique du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) et visent à préciser les préconisations du plan stratégique, avec pour ambition à long terme de transformer l'agglomération de Saint-Louis en une ville durable côtière, plus résiliente.

## Une approche participative saluée

La réussite de cet atelier témoigne de l'engagement des acteurs locaux dans une démarche participative et inclusive. En validant ce rapport diagnostic, les participants ont posé

les fondations d'une planification urbaine qui prend en compte les réalités du terrain et les vulnérabilités climatiques spécifiques de l'agglomération de Saint-Louis.

Cette approche collaborative garantit que les solutions qui seront proposées dans les phases ultérieures de l'étude reflèteront les besoins réels des populations et les priorités de développement du territoire.

« La validation du rapport diagnostic ce 30 septembre 2025 représente une étape importante dans la conduite de la mission et dans le processus de transformation urbaine de l'agglomération de Saint-Louis. Elle ouvre la voie à l'élaboration d'une stratégie ville durable et d'un de plans intercommunaux d'urbanisme concrets qui placeront la résilience climatique au cœur du développement futur de cette agglomération au patrimoine exceptionnel, tout en assurant, sa durabilité, sa sécurité ainsi que l'amélioration du cadre de vie et du bien-être de ses habitants », a souligné Amadou Diouldé DIALLO, expert urbain à l'ADM.



## Développement territorial urbain : L'ADM et l'OIT unissent leurs forces pour une massification de l'emploi décent



L'Agence de Développement municipal et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ont officiellement signé, le 02 octobre 2025, dans les locaux de l'ADM, leur partenariat par la signature d'un protocole d'accord ambitieux, visant à maximiser l'impact social des projets d'infrastructures. Ce partenariat innovant place l'emploi des jeunes et des femmes au cœur du développement territorial urbain au Sénégal.

### Un dispositif axé sur l'approche HIMO

Le mémorandum d'entente, paraphé par le Dr Mamouth Diop Directeur général de l'ADM, et Mme Samira Daoud pour l'OIT, établit un cadre de coopération autour de l'approche à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO). Cette démarche vise à privilégier l'utilisation de la main-d'œuvre locale dans la réalisation des travaux d'aménagement urbain, d'entretien des infrastructures et d'équipements socio-collectifs.

L'accord s'inscrit dans la volonté commune des deux institutions de promouvoir la création d'emplois décents et d'améliorer l'employabilité des populations vulnérables à travers les projets et programmes de développement territorial urbain.

### Des objectifs chiffrés ambitieux

Le partenariat se fixe des cibles précises et mesurables. L'objectif principal est la création de 1000 emplois par an, avec un accent particulier sur la durabilité : 70% de ces emplois devront perdurer au-delà de six mois. Le dispositif prévoit également la formation de 500 jeunes et femmes chaque année, avec un taux d'insertion socio-professionnelle visé de 80% dans les six mois suivant la formation.

Cinquante femmes par an devraient accéder à des postes de responsabilité dans les projets, tandis que le revenu moyen généré pour les bénéficiaires est fixé à 200 000 FCFA par mois.

### Des engagements complémentaires

L'OIT s'engage à fournir une assistance technique pour l'intégration de la démarche HIMO, à vulgariser cette approche, à appuyer la formation des formateurs et des bénéficiaires, et à mettre à disposition des outils méthodologiques et des guides pratiques.

De son côté, l'ADM s'engage à identifier les projets susceptibles d'intégrer la démarche HIMO, à faciliter



M. Frédéric Bandon-Mboyong pour l'OIT et Mme Ndèye Ngoné Sy, Directrice du Développement des Partenariats et des Financements innovants à l'ADM, ont été désignés responsables du suivi de cette coopération.

### Un modèle de financement innovant

Le protocole prévoit que l'OIT apporte l'expertise technique tandis que l'ADM assure le financement des principales activités. Toutefois, les deux parties pourront conjointement rechercher des financements complémentaires auprès de partenaires actifs, avec un objectif de mobilisation de ressources financières ciblées par année.

### Une durée de trois ans renouvelable

Le mémorandum entre en vigueur dès sa signature et est conclu pour une durée initiale de trois ans, renouvelable pour des périodes de trois ans. Cette collaboration non exclusive permettra à l'OIT de conclure des accords similaires avec d'autres organisations partenaires.

Ce partenariat stratégique marque une étape décisive dans la lutte contre le chômage des jeunes et l'autonomisation économique des femmes au Sénégal, tout en contribuant à la transformation systémique des territoires à travers une approche de développement inclusive et durable.



PACASEN :

## 35 stagiaires déployés dans les collectivités territoriales pour renforcer leurs capacités



**D**ans le cadre de sa troisième édition de mise à disposition de stagiaires, le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), piloté par l'Agence de Développement municipal (ADM) a organisé une session de formation de deux jours à Dakar pour préparer 35 étudiants avant leur déploiement dans les collectivités territoriales.

L'Agence de Développement municipal (ADM) a accueilli cette formation destinée aux étudiants sélectionnés pour effectuer des stages pratiques au sein des collectivités territoriales et autres structures impliquées dans la mise en œuvre du PACASEN. Cette initiative répond à un double objectif : contribuer à l'atteinte des résultats pédagogiques des étudiants tout en renforçant l'accompagnement des collectivités territoriales.

### Un dispositif gagnant-gagnant pour les étudiants et les collectivités

Le programme cible spécifiquement des étudiants en Master 2 ou équivalent, spécialisés dans les métiers de la



décentralisation. Ces futurs professionnels auront l'opportunité de mettre en pratique leurs connaissances théoriques tout en apportant un appui concret aux structures d'accueil.

« Nous voulons mettre à la disposition de l'étudiant un cadre convenable pour mener des activités de recherche et mettre en pratique des connaissances acquises en formation, mais aussi permettre aux structures d'accueil de bénéficier de l'appui du stagiaire », a souligné le Directeur général de l'ADM, Dr Mamouth Diop, qui a présidé la session de formation.

### Répondre aux besoins de renforcement des capacités

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large de renforcement des capacités des collectivités territoriales pilotes du PACASEN. En effet, ces dernières ont besoin d'un accompagnement pour acquérir des compétences opérationnelles et des savoir-faire pratiques, notamment pour satisfaire aux Conditions Minimales d'Octroi et Indicateurs de Performance (CMO/IDP).

Pour pallier ces besoins, le PACASEN a mis en place un dispositif de coaching territorial continu, animé principalement par les Agences Régionales de Développement (ARD). Ce mécanisme a contribué de manière notable à la performance du programme durant ses six années de mise en œuvre, de 2018 à 2024.

### Une nouvelle dynamique avec le financement additionnel

Le processus sera davantage renforcé dans le cadre du financement additionnel, arrimé à l'axe 1 de l'agenda national de transformation systémique « Sénégal horizon 2050 », consacré à la bonne gouvernance et à l'engagement citoyen. Cette nouvelle phase permettra de développer des thématiques plus approfondies sur l'évolution du programme, notamment avec l'intégration de nouvelles problématiques de développement, en particulier les aspects liés au changement climatique et au genre.

Cette troisième édition des stages confirme l'engagement du PACASEN à former la prochaine génération de professionnels de la décentralisation tout en accompagnant les collectivités territoriales dans leur montée en compétences.

## Gandon se prépare à gérer son patrimoine communal : Une formation stratégique pour pérenniser les acquis du SERRP



**D**ans le cadre du Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP), piloté par l'Agence de Développement municipal, la commune de Gandon s'apprête à franchir une étape décisive : passer du statut de bénéficiaire à celui de gestionnaire autonome des infrastructures publiques réalisées sur son territoire.

Le projet SERRP a transformé le paysage communal de Gandon, dotant la localité d'infrastructures de proximité, d'équipements collectifs structurants et de services économiques mutualisés. Mais ces réalisations ne constituent pas de simples livrables de projet : elles représentent désormais un patrimoine public essentiel au service des populations de Diougop et un instrument clé pour la restauration des moyens de subsistance des populations déplacées de la Langue

Barbarie et le renforcement de leur résilience économique.

Face à cet héritage, la commune de Gandon se trouve à un tournant. Comment assurer la gestion durable de ces équipements ? Comment garantir leur entretien et leur renouvellement ? Comment en faire des outils efficaces de développement territorial ? Ces questions sont au cœur d'une formation stratégique prévue du 30 septembre au 03 octobre 2025.

### Une formation sur mesure pour une autonomisation réelle

Sous la houlette du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, l'Agence de Développement municipal (ADM) a organisé cette quatrième session de formation spécifique.

L'objectif est de renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de la commune pour qu'elle assume pleinement la gestion de son patrimoine public.

Loin d'une approche théorique, la formation vise la production d'esquisses de livrables concrets et immédiatement opérationnels : un schéma directeur communal de gestion du patrimoine définissant une vision partagée et des principes de gouvernance clairs, un inventaire exhaustif des infrastructures transférées avec cartographie et classification, des modèles de simulations économiques pour anticiper les recettes d'exploitation et les charges d'entretien. Les textes légaux du dispositif technique communal comprenant les organigrammes-types, les fiches de mission et les profils de postes ont également été revisités.



Cette approche pragmatique vise à mieux coller aux réalités du terrain. Les quatre jours de session ont été consacrés à l'appropriation, la validation et l'enrichissement d'outils préconçus, permettant aux participants de se concentrer sur l'opérationnalisation plutôt que sur la conceptualisation.

## Transparence et redevabilité au centre du dispositif

Au-delà des aspects techniques, la formation intègre une dimension essentielle de gouvernance. Un système de suivi-évaluation sera mis en place, avec des indicateurs de performance pour chaque infrastructure. Un mécanisme de gestion des réclamations et demandes des usagers sera également structuré, ga-

rantissant traçabilité et amélioration continue.

Cette insistance sur la redevabilité n'est pas anodine. Elle traduit la volonté de faire de la Commune un acteur légitime et responsable, capable de rendre compte de sa gestion aux populations qu'elle sert.

## Un modèle de transition pour d'autres collectivités

L'expérience de Gandon pourrait faire école. Le transfert de la gestion du patrimoine collectif aux autorités locales constitue un enjeu majeur pour de nombreuses communes sénégalaises. Comment passer d'une logique d'assistanat à une logique de service public pérenne ? Comment assurer la continuité des investissements au-delà des cycles de financement externe ?

La formation a mobilisé une équipe pluridisciplinaire comprenant un expert socio-économiste spécialisé dans le renforcement des capacités territoriales, un expert en ingénierie de la formation, et un spécialiste en gestion logistique. Les élus, agents techniques, gestionnaires d'équipements et représentants communautaires seront tous associés au processus.

## Vers une autonomisation assumée

Cette session représente un moment important dans le parcours du projet SERPP. Elle marque le basculement d'une commune bénéficiaire vers une commune gestionnaire, d'une logique d'assistance vers une logique d'autonomisation. Pour les populations de Diougop, l'enjeu est considérable : la pérennité des services publics de proximité qui améliorent leur quotidien dépend directement de la capacité de leurs élus à s'approprier ces nouveaux outils de développement territorial.

Au-delà des documents et des procédures, c'est une nouvelle culture de la gestion publique locale qui se construit, fondée sur la transparence, l'efficacité et la redevabilité envers les citoyens.



## PACASEN :

# I'ADM outille les collectivités territoriales pour une meilleure gouvernance environnementale



**L**'Arène nationale a accueilli le mardi 08 octobre une rencontre d'un genre particulier. Loin des combats de lutte qui font vibrer ses gradins pendant la saison, ce lieu emblématique s'est transformé en espace d'échanges stratégiques sur la gestion environnementale et sociale dans les collectivités territoriales.

### Un coaching territorial pour 51 communes de Dakar

Cette mission de coaching territorial continu (CTC), initiée par l'Agence de Développement municipal dans le cadre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), a réuni les représentants des départements de Rufisque, Keur Massar et Pikine.

Yacine Tine Dieng, directrice de l'Agence régionale de développement (ARD) de Dakar, a posé les enjeux de cette rencontre : « Nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre du coaching territorial continu du PACASEN, relativement à la

gestion environnementale et sociale, mais également à la promotion de la participation citoyenne et à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes. »

L'objectif est clair : renforcer les capacités des 51 collectivités territoriales de la région de Dakar afin qu'elles puissent mieux prendre en charge les aspects environnementaux dans les projets financés par le PACASEN.

### Le changement climatique au cœur des plans de développement

Depuis 2019, les communes engagées dans le programme bénéficient d'un accompagnement pour intégrer les impératifs liés aux changements climatiques dans leurs plans de développement.

« C'est important de les inciter à prendre en compte tout ce qui est changement climatique dans leurs projets », souligne Yacine Tine Dieng, qui salue le partenariat fructueux entre l'ARD, les experts de l'ADM et les divisions techniques locales.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre réglementaire strict, comme l'explique Ndeye Sagne, spécialiste senior en sauvegardes environnementales à l'ADM : « Depuis l'avènement du Code de l'environnement de 2001, actualisé en 2023, tout projet de développement ou programme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale. Dans le cadre du PACASEN, ce principe est incontournable. »

### Un manuel pour guider les collectivités

L'ADM a élaboré un manuel de gestion environnementale et sociale qui décrit les procédures à suivre pour intégrer les considérations environnementales dès la phase de planification. « Ce manuel précise les rôles et les responsabilités des collectivités territoriales », indique Ndeye Sagne, précisant que le respect de ses dispositions constitue une condition minimale obligatoire du programme.

Aujourd'hui, toutes les collectivités territoriales pilotes du PACASEN ont l'obligation de réaliser le screening environnement de leurs projets avant toute exécution. Cette étape préalable permet d'identifier les impacts potentiels et de s'assurer de la pertinence du site choisi.

### La participation citoyenne au centre du dispositif

Au-delà de l'aspect environnemental, le PACASEN accorde une place centrale à la participation citoyenne. « La participation citoyenne constitue un thème transversal du PACASEN.



L'ADM s'est inspirée du Code général des collectivités territoriales pour élaborer un guide de participation citoyenne et de mécanisme de règlement des plaintes », explique Ndeye Sagne.

Ce guide prévoit que les communautés soient impliquées dès le choix des projets, mais aussi dans leur exécution. En cas de nuisances ou de désaccords, les populations peuvent saisir leur collectivité territoriale. Ces plaintes sont traitées grâce à un dispositif local harmonisé et à la désignation de points focaux.

Les communes disposent désormais de commissions locales pour veiller à la bonne application de ce mécanisme. « Nous travaillons avec les directions régionales de l'environnement et du changement climatique pour accompagner les communes et

harmoniser ces dispositifs », précise la spécialiste.

### Les élus locaux saluent l'initiative

Pour les élus locaux, cette mission de coaching représente un levier essentiel de transformation. Ousseynou Fall, représentant de la mairie de Thiaroye-sur-Mer, témoigne : « Ce coaching territorial continu est extrêmement important pour les collectivités territoriales. Il permet d'améliorer la qualité des projets tout en favorisant l'appropriation citoyenne. »

Les collectivités élaborent leurs projets sur la base de plans de développement communaux (PDC) et de plans triennaux d'investissement (PTI), validés par les populations et les conseils municipaux. « Ce coa-

ching est d'autant plus important qu'il suit les plans de renforcement des capacités et l'exécution des projets », poursuit-il.

Ces initiatives contribuent à faire face aux défis environnementaux majeurs tels que les inondations ou la préservation de la biodiversité. L'engagement s'accompagne d'un objectif de performance : « Nous voulons que toutes les collectivités réussissent à la fin de l'année, car celles qui obtiennent de bons résultats reçoivent leur allocation de performance. »

### Un processus rigoureux de suivi environnemental

Sur le plan technique, le dispositif environnemental s'appuie sur un processus rigoureux. Abdourahmane Ndour, chef de la division régionale de l'environnement et des établissements classés (DREEC) de Dakar, en détaille les étapes : « Dans le cadre du PACASEN, les investisseurs sont désormais assujettis aux investissements socialement responsables. L'environnement est devenu un passage obligatoire. »

Le screening environnemental permet de réaliser une visite de terrain, d'identifier les aspects à corriger et ceux à renforcer, avant de délivrer un accord de mise en œuvre assorti de recommandations précises. Ce suivi se prolonge après l'autorisation, en coordination avec l'ADM, pour vérifier la conformité des projets aux recommandations formulées.

Pour Abdourahmane Ndour, cet engagement traduit une évolution profonde des mentalités : « Les collectivités ont compris que l'environnement n'est plus une option. Elles ne peuvent pas réaliser un projet sans identifier les impacts potentiels et s'assurer que le site choisi est réellement apte à accueillir le projet. »



## L'ADM lance l'étude du système d'alerte et de prévision des inondations à Dakar



Un atelier de lancement stratégique s'est tenu ce mercredi 22 octobre 2025 à Dakar, marquant le démarrage officiel de l'étude d'un système d'alerte et de prévision des inondations dans la zone péri-urbaine de la capitale sénégalaise (PAPI-PERI/DAK). Cette initiative phare s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase du Projet des Eaux Pluviales et d'Adaptation aux Changements Climatiques (PROGEP).

Face à l'instabilité croissante des précipitations et à la hausse du ni-

veau de la mer, le Sénégal fait face à des défis climatiques majeurs qui accroissent la vulnérabilité de sa population. Ces dernières années, des pluies diluviennes ont provoqué de graves inondations dans plusieurs localités, contrignant le gouvernement à déclencher le Plan national d'Organisation des Secours (OR-SEC) en 2020, 2021 et 2022.

Comme l'a souligné Madame Digou Matilde Sadio, adjointe au Gouverneur de la région de Dakar, lors de son discours d'ouverture : «Le changement climatique a contribué

à l'instabilité croissante des précipitations sur le Sénégal et à la hausse du niveau de la mer ; ce qui accroît la vulnérabilité de la population et met en péril les bénéfices du développement du Sénégal.»

### Le PROGEP II : un projet structurant

Fort des résultats obtenus lors de la première phase du PROGEP, le gouvernement sénégalais a obtenu l'appui financier de la Banque mondiale pour mettre en œuvre cette deuxième phase. Le projet s'articule autour de quatre composantes essentielles, la première étant dédiée à la planification et gestion urbaines intégrées tenant compte du risque climatique et de la durabilité.

Le Directeur général de l'Agence de Développement municipal, Dr Mamouth Diop, a rappelé que cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement et de l'Agenda national de transformation - Sénégal 2050, à travers des projets et programmes structurants à fort impact social.





## Un système d'alerte précoce intégré

L'objectif principal de l'étude est de mettre en place un système d'alerte précoce intégré (SAPI) qui adresse l'aléa inondation dans ses multiples problématiques urbaines. Ce système se veut innovant en offrant la possibilité de prendre en charge d'autres aléas dans le futur et de développer une synergie avec les systèmes d'alertes développés par d'autres secteurs tels que la santé et l'agriculture.

Le projet prévoit de réaliser un inventaire complet des informations sur les vulnérabilités, les capacités, les expositions et les risques d'inondations dans les bassins versants de Mbeubeuss, de Mbao et du Lac rose, en collaboration avec la Direction de la Protection Civile, l'ANACIM et diverses structures compétentes.

## Les communes concernées

Le SAPI sera accompagné de plans communaux de sauvegarde élaborés pour cinq communes de la zone péri-urbaine de Dakar : Keur Massar Nord, Keur Massar Sud, Jaxaay-Parcelles, Mbao et Sangalkam. Ces plans identifieront toutes les actions à mener, les acteurs responsables, les moyens dis-

ponibles et les mesures réglementaires nécessaires.

## Un partenariat public-privé mobilisé

L'ADM a recruté le groupement de cabinets BRLi/PREDICT/HYDROCONCEPT, sélectionné selon un processus international, pour mener cette étude stratégique. Le consultant aura en charge la conception du système d'alerte ainsi que l'élaboration des plans de sauvegarde communaux. Le système sera constitué en grande partie d'équipements informatiques et météorologiques de pointe.

## Une approche participative et inclusive

Le Directeur général de l'ADM a insisté sur l'importance d'une approche participative et inclusive, gage de réussite des initiatives de développement à la base. Il a appelé toutes les parties prenantes - services déconcentrés de l'État, agences, maires, populations, femmes, jeunes, organisations communautaires et partenaires au développement - à s'impliquer activement dans ce projet.

Aux maires des communes concernées, le message est clair : «Le SAPI PERI DAK est le vôtre, les plans

communaux de sauvegarde qu'il produira seront les vôtres.» Cette appropriation locale est considérée comme essentielle pour assurer l'efficacité et la pérennité du système.

## Perspectives et engagements

Ce projet ambitieux vise à contribuer à l'effort soutenu des pouvoirs publics dans la lutte contre les inondations et à renforcer la résilience des zones d'intervention du PROGEP II. L'objectif ultime est d'assurer un développement socio-économique durable en appuyant le gouvernement et les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions coordonnées et conjointes.

La cérémonie de lancement s'est déroulée en présence de nombreuses autorités, dont les préfets et sous-préfets des départements, les maires des communes concernées, les directeurs généraux d'agences et divers responsables de services déconcentrés de l'État. La Banque mondiale a été particulièrement remerciée pour son accompagnement financier et technique dans cette initiative cruciale pour l'avenir de la région dakaroise ainsi que le ministre Moussa Bala FOFANA pour son portage politique et stratégique de haute portée institutionnelle.



## L'ADM répond à l'appel des Journées Climat & Développement du Sénégal



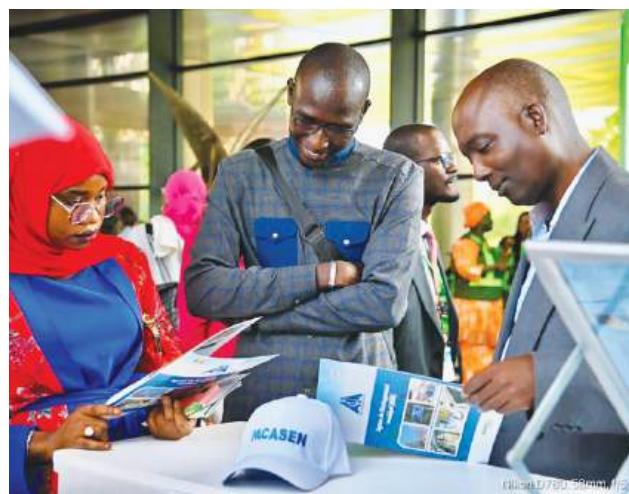
**L**'Agence de Développement municipal (ADM) a activement participé aux Journées Climats & Développement du Sénégal, qui se sont tenues les 27 et 28 octobre 2025 au CICAD de Diamniadio. Entre intervention stratégique et exposition dynamique, l'ADM a démontré son engagement dans la lutte contre les changements climatiques au niveau territorial.

### Une participation stratégique aux débats

Le Directeur général de l'ADM, Dr Mamouth Diop, est intervenu lors du panel « Climat, économie locale et territoires », où il a mis en avant l'expertise de l'Agence en matière de développement local résilient. À cette occasion, il a démontré comment l'Agence de Développe-

ment municipal (ADM) articule ses actions et ses investissements pour renforcer la résilience climatique des villes sénégalaises, notamment face aux risques d'inondation et d'érosion côtière, tout en s'alignant sur la Vision Sénégal 2050 et les objectifs de développement urbain durable. La focalisation sur les projets et programmes phares de l'Agence ont permis de mieux comprendre les priorités et innovations envisagées par l'ADM pour accompagner les collectivités territoriales dans la transition vers des villes inclusives, sobres en carbone et résilientes aux chocs climatiques.

Le Directeur General de l'ADM, a insisté sur les principales mesures que l'ADM met en œuvre pour renforcer la résilience climatique des villes face à l'augmentation



des risques d'inondations, de vagues de chaleur et de dégradation des infrastructures urbaines, tout en assurant l'inclusion des populations les plus vulnérables, notamment celles vivant dans les quartiers informels. Il a aussi particulièrement insisté sur les mécanismes de financement les plus adaptés à mobiliser pour soutenir ces investissements, en lien avec le secteur privé.

### Un stand très prisé par les visiteurs

Parallèlement aux conférences, l'ADM a animé durant ces deux journées, un stand d'exposition qui a suscité un vif intérêt. Ministres, directeurs généraux, élus locaux, experts et étudiants se sont succédés pour échanger avec les équipes de l'Agence et mieux comprendre ses missions et son rôle dans l'accompagnement des collectivités territoriales face aux enjeux climatiques.

### Le contexte : mobiliser pour le climat

Ces Journées Climat & Développement s'inscrivent dans le cadre du Rapport National Climat & Développement du Sénégal (CCDR), élaboré avec l'appui de



la Banque mondiale. Ce rapport a identifié les priorités stratégiques pour renforcer la résilience climatique du pays tout en stimulant une croissance durable.

La participation active de l'ADM à cet événement majeur confirme son positionnement comme acteur incontournable du développement territorial durable au Sénégal. Une illustration concrète de comment l'action locale peut contribuer à l'adaptation climatique et au développement durable des territoires.



## Mise en œuvre du PACASEN : Satisfecit des partenaires techniques et financiers

Une mission conjointe de la Banque mondiale et de l'Agence française de Développement (AFD) s'est déroulée du 22 au 31 octobre 2025 dans le cadre du Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN). Cette évaluation intervient à un moment crucial, quatorze mois avant la clôture prévue du programme en décembre 2026.

### Une évaluation stratégique en cinq axes

Conduite par Monsieur Jonas Ingemann Parby, Spécialiste principal en développement urbain de la Banque mondiale, la délégation réunit une dizaine d'experts des deux institutions financières. Cette équipe pluridisciplinaire couvre des domaines stratégiques : gestion financière, finances locales, marchés publics, sauvegardes environnementales et sociales, changement climatique et développement local.

Afin de mieux déterminer les ajustements finaux du PACASEN, programme visant à renforcer les capacités des collectivités territo-



riales sénégalaises et à améliorer la gouvernance urbaine du pays, la mission s'est concentrée sur cinq dimensions essentielles de l'exécution du programme.

D'abord, avec le suivi des recommandations antérieures, l'équipe a constaté une bonne prise en charge des recommandations formulées lors de la dernière mission, tout en faisant le point sur l'état d'avancement global de l'ensemble des composantes du Programme.

Relativement à la « Performance et indicateurs de décaissement », une attention particulière a été accordée aux progrès réalisés vers l'atteinte des Indicateurs Liés au Dé-

caissement (ILD) et autres indicateurs de performance, déterminants pour le déblocage des financements.

Ensuite, les questions liées à la conformité environnementale et sociale ont été examinées sous le sceau de la vérification du respect des normes environnementales et sociales. Un bon point du PACASEN. C'est un volet essentiel de l'évaluation, garantissant la durabilité et l'acceptabilité des projets financés.

L'audit de la gestion fiduciaire du projet a permis de mesurer la rigueur dans l'utilisation des ressources allouées et le respect des procédures administratives et financières.

Enfin, la mission a défini les mesures concrètes nécessaires pour accélérer l'exécution du projet, améliorer sa performance globale et finaliser sa restructuration avant la clôture.

### Sur le terrain : une visite de quatre communes

Du 21 au 23 octobre, en amont de la mission principale, une délégation technique composée de représentants de l'Agence de Développement Municipal (ADM), de la



Banque mondiale et des Agences régionales de Développement (ARD) de Dakar et Thiès a effectué une tournée d'évaluation des projets financés par le PACASEN.

La tournée a débuté dans la banlieue dakaroise avec la visite de Pikine et Yeumbeul Nord le mercredi, avant de se poursuivre dans la région de Thiès les deux jours suivants, avec des inspections à Thiès Nord et Mékhé. Ces visites de terrain ont permis de mesurer l'impact réel du programme sur le développement des collectivités territoriales.

### Des avancées encourageantes malgré les défis

Malgré l'identification de plusieurs difficultés, la Banque mondiale a exprimé sa satisfaction face aux progrès enregistrés. « Nous apprécions les efforts déployés par les autorités locales pour concrétiser ces projets structurants », a déclaré un membre de la délégation, soulignant les retombées positives pour les populations bénéficiaires. Le PACASEN, qui vise à renforcer les capacités institutionnelles et financières des communes, porte ses fruits dans plusieurs localités, bien que certaines zones nécessitent encore des efforts supplémentaires.

### Thiès Nord : un modèle de gouvernance financière locale

La commune de Thiès Nord s'est particulièrement distinguée lors de cette évaluation. Ses initiatives innovantes en matière de mobilisation des ressources ont été citées en exemple par la délégation.

En élargissant son assiette fiscale, la municipalité a considérablement amélioré son autonomie financière, réduisant ainsi sa dépendance aux transferts de l'État.



Cette performance témoigne d'une gestion rigoureuse et d'une volonté politique affirmée de moderniser l'administration locale.

La mission a également salué l'expérimentation en cours de la digitalisation du paiement des taxes locales. Cette innovation, testée dans quelques communes pilotes dont Thiès Nord, pourrait être généralisée à l'échelle nationale pour renforcer l'efficacité du recouvrement fiscal et garantir une transparence accrue dans la gestion des fonds publics.

### Des recommandations pour optimiser les derniers mois

Cette mission s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique entre le Sénégal et la Banque mondiale pour dynamiser le développe-

ment à l'échelle locale. Les recommandations formulées à l'issue des visites visent à accélérer l'exécution des travaux en cours et à consolider les mécanismes de gouvernance territoriale.

Les autorités locales, avec l'appui technique de l'ADM et des ARD, se sont engagées à corriger rapidement les dysfonctionnements identifiés. L'objectif est clair : optimiser l'utilisation des ressources du PACASEN durant les quatorze mois restants et améliorer durablement la qualité des services rendus aux citoyens.

La réussite de cette phase finale sera déterminante pour l'impact à long terme du programme sur la gouvernance urbaine et le développement des collectivités territoriales sénégalaises.



# L'ADM mouille le maillot pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026

**Pour la première fois de son histoire, l'Afrique accueillera les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2026, et c'est Dakar qui a l'honneur de célébrer cet événement sportif international. Dans cette dynamique historique, l'Agence de Développement Municipal (ADM) s'invite aux jeux, mettant ses infrastructures et son expertise au service de la réussite de cette manifestation d'envergure mondiale.**

## Le PROGEP2 : Un catalyseur du Développement Sportif communautaire

D'une durée de 7 ans (2021-2029), le Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP2) ne se limite pas à la seule gestion des risques d'inondation. Financé par la Banque mondiale, l'Etat du Sénégal et le Fond Nordique de Développement (FND) et placé sous la coordination de l'ADM, ce projet ambitieux a également doté ses zones d'intervention d'infrastructures sportives de dernière génération, créant ainsi un environnement propice pour l'organisation d'événements sportifs de grande envergure.

Entre 2021 et 2025, le PROGEP2 a rénové le paysage urbain du département de Keur Massar et d'autres communes de la région de Dakar, en y implantant des Projets d'Investissement Communautaires (PIC) axés sur le sport et la jeunesse. Ces infrastructures constituent aujourd'hui le socle sur lequel reposera une partie des activités olympiques communautaires.



**Des Infrastructures sportives d'excellence**

**L'ADM a déployé un arsenal impressionnant d'infrastructures sportives dans les zones d'intervention du PROGEP2 :**

- Des terrains à gazon synthétique de dernière géné-

ration, véritables joyaux pour la pratique du football

- Des terrains multifonctionnels implantés dans les écoles pour promouvoir l'éducation physique
- Des aires de jeux et parcours sportifs favorisant la pratique sportive au quotidien



Ces investissements structurants implantés à proximité des ouvrages d'assainissement ne se contentent pas d'encourager la pratique sportive : ils contribuent également à la création d'emplois verts et génèrent des ressources substantielles pour les Comités Locaux d'Initiatives pour la Gestion des Eaux Pluviales (COLIGEP) et les Comités de Gestion de Bassin (CGB), chargés de l'entretien des ouvrages d'assainissement à travers une partie des recettes générées par l'exploitation des projets d'investissement communautaire. Un modèle économique vertueux qui allie sport, développement social et durabilité environnementale.

**Une synergie stratégique encouragée par la Banque mondiale**

En septembre 2025, une rencontre décisive a réuni l'ADM, la Banque mondiale et le Comité d'Organisation des JOJ de Dakar 2026. Cette concertation a permis de lancer les bases d'un partenariat stratégique visant à mettre en commun les expertises et les moyens

pour assurer la réussite glorieuse de cet événement sportif d'envergure internationale.

L'approche adoptée par l'ADM, qui vise à doter les zones d'intervention du PROGEP2 d'infrastructures sportives multidisciplinaires de qualité, s'inscrit parfaitement dans l'esprit novateur des JOJ de Dakar 2026. Cette convergence de vision fait de l'ADM un partenaire naturel et incontournable pour la dimension communautaire des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

### Un Programme sportif riche et inclusif

Dans le cadre de sa participation aux JOJ 2026, l'ADM prévoit d'organiser une série de compétitions sportives pluridisciplinaires qui marieront sports classiques et disciplines traditionnelles sénégalaises. Cette programmation reflète l'esprit même des JOJ, conçus comme une plateforme d'échanges culturels et de promotion des cultures africaines.



#### Les disciplines au programme

- Olympiades scolaires de football : 10 écoles, 110 élèves, 5 jours de compétition
- Tournoi de tennis de table : 30 participants dont 50% de femmes, avec inclusion des personnes handicapées
- Compétition intercommunale de cyclisme : circuit reliant Keur Massar au Lac Rose
- Arts martiaux : karaté, judo, Viet vo dao et Aï ki do avec 18 compétiteurs

- Randonnée pédestre de masse : 250 participants pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et la gestion durable des ouvrages d'assainissement ;
- Soirée culturelle de lutte traditionnelle « mbapat » : célébration des valeurs ancestrales

### Une approche communautaire et participative

L'originalité de la contribution de l'ADM réside dans son approche profondément communautaire. Un Comité Technique de Suivi (CTS) inclusif et multi-acteurs sera mis en place, réunissant acteurs institutionnels, techniques et communautaires : les Conseils départementaux, les communes, les COLIGEP, les services techniques déconcentrés, les inspections académiques, les acteurs de la société civile locale et les organisations de jeunesse.

Cette gouvernance participative garantit une appropriation locale des Jeux et assure que l'événement laissera un héritage durable dans les territoires concernés. Les infrastructures et équipements sportifs acquis pour les compétitions seront ensuite inscrits au patrimoine des COLIGEP et des écoles, perpétuant ainsi la dynamique sportive au-delà de l'événement.

### Sport, Environnement et Citoyenneté : Un triptyque gagnant

L'ADM ne conçoit pas sa participation aux JOJ comme un simple événement sportif. L'objectif est triple : révéler les talents sportifs, créer une dynamique locale de préservation des ouvrages d'assainissement, et sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux et climatiques.

Les compétitions de cyclisme, par exemple, longeront les bassins et réseaux d'assainissement du PROGEP1 et 2 jusqu'à la Phase additionnelle (Lac Rose), décorés de prospectus de sensibilisation sur le chan-



gement de comportement vis-à-vis de l'environnement. La randonnée pédestre permettra de sensibiliser directement les populations riveraines. Même l'empreinte carbone des 13 journées de compétition sera calculée et compensée à travers des activités environnementales démonstratives, témoignant d'un engagement écologique total.

Plus qu'une simple participation à un événement international, l'engagement de l'ADM dans les JOJ 2026 vise à transformer durablement la vie des jeunes Sénégalais. En faisant des Jeux Olympiques un catalyseur pour mobiliser la jeunesse autour du sport, de l'environnement et de la citoyenneté, l'ADM inscrit son action dans une vision de développement à long terme, résolument adossée au référentiel des politiques publiques (SENEGAL Vision 2050).

Les olympiades scolaires combineront activités sportives et projets pédagogiques axés sur le développement de valeurs telles que le respect, l'engagement, la tolérance et la solidarité. C'est un outil permettant d'inculquer aux élèves des valeurs éco-responsables relatives à la gestion de l'environnement autour des bassins, à travers la pratique sportive.

Avec les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026, l'Afrique entre dans l'histoire olympique par la grande porte. Et l'ADM, à travers le PROGEP2, démontre que le développement urbain peut et doit intégrer une approche systémique avec l'intégration de la



dimension sportive, sociale et environnementale forte. C'est un nouvel état d'esprit du renouveau urbain prononcé par les plus hautes Autorités et intégré par le ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires sous le leadership du ministre, Moussa Bala FOFANA.

En mettant ses infrastructures, son expertise et son réseau communautaire au service des JOJ 2026, l'Agence de Développement Municipal ne se contente pas de participer à un événement : elle contribue à bâtir l'héritage durable que les Jeux laisseront aux générations futures. Une contribution qui fait de l'ADM un acteur crucial de cette célébration de la jeunesse, du sport et de la **teranga** sénégalaise.



Diougop :

## L'ADM remet des fournitures scolaires aux élèves déplacés



L'Agence de Développement municipal (ADM) a procédé à une remise de fournitures scolaires aux établissements de la localité de Diougop, dans le cadre du **Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP)**.

Cette initiative s'inscrit dans le volet éducation du projet d'investissement communautaire, un axe majeur du SERRP, qui vise à accompagner les populations déplacées de la Langue de Barbarie, a indiqué Mamadou Dia, chef de la mission de facilitation sociale.

« Le projet prévoit la construction d'une école maternelle, d'une école élémentaire et d'un collège pour permettre aux enfants déplacés d'avoir accès à une éducation de qualité », a-t-il précisé.

Les fournitures ont été remises aux écoles élémentaires Diougop 1, Diougop 2, Diougop 3 (Mbambara) ainsi qu'au collège de Diougop. « Il s'agit d'un appui direct aux élèves, mais également d'un soulagement pour les familles dans un

contexte de réinstallation souvent difficile », a ajouté M. Dia.

Présent lors de la cérémonie, Boubacar Kébé, représentant de l'Inspecteur de l'Éducation et de la Formation de Saint-Louis, a salué le geste, rappelant qu'il s'agit de la troisième action de ce type de la part de l'ADM.

« Ces fournitures arriveront directement aux élèves. Nous avons une équipe dynamique et responsable sur place », a-t-il affirmé.

Au nom des bénéficiaires, Mamadou Thiam a exprimé sa reconnaissance, magnifiant les différentes interventions du projet SERRP en faveur des communautés relogées.

### Des réalisations concrètes et des perspectives d'avenir

Le Serrp a permis l'aménagement du site de relogement de Diougop sur une superficie de 15,7 hectares. Ces travaux comprennent le terrassement, la voirie et les réseaux divers nécessaires à la construction

des logements définitifs et des équipements sociaux.

À ce jour, **171 villas** ont été réceptionnées. Sur ce total, **167 logements** ont déjà été attribués et **91** sont occupés par les familles sinistrées. Le projet prévoit à terme la construction de **436 logements** de différents types pour accueillir l'ensemble des populations concernées et des équipements socio-économiques tels que le poste de santé, le marché, le collège, l'école élémentaire etc..

### Un accompagnement pour préserver les moyens de subsistance

Conscient que les populations déplacées risquent de perdre leurs sources de revenus liées à la pêche, le SERRP a élaboré un Plan de restauration des moyens de subsistance. Cette mesure d'accompagnement, conçue de manière participative et inclusive, offre aux bénéficiaires deux options : conserver leurs activités professionnelles d'origine ou se reconvertir dans d'autres secteurs économiques, avec l'appui du projet.

# Rapport Annuel de l'ARCOP : **L'ADM érigée en modèle de bonne gouvernance publique**

**L**'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) a publié son rapport annuel 2023, et les résultats de l'Agence de Développement municipal (ADM) témoignent d'une gestion exemplaire et d'un engagement sans faille dans la transparence et la conformité réglementaire. L'ADM s'est distinguée en 2023 par des résultats remarquables qui la placent parmi les meilleures autorités contractantes du pays. Avec 34 marchés publics passés, l'agence a atteint un taux de couverture et de conformité de 100% lors des audits de l'ARCOP.

## **Taux de conformité : 100% en nombre et en valeur**

Ce résultat exceptionnel signifie que l'ensemble des 34 marchés passés par l'ADM ont été soumis à l'examen de l'ARCOP, et tous ont été conformes aux normes et procédures en vigueur. Cette performance témoigne de la rigueur de l'agence dans la gestion de la commande publique et de son respect scrupuleux des règles de transparence et de concurrence.

## **Des projets structurants au service du développement urbain**

Au-delà de ses excellents résultats en matière de conformité, l'ADM a réalisé des projets d'envergure qui contribuent significativement à l'amélioration du cadre de vie des populations et au développement urbain du Sénégal.

## **Une intégration dans le « Groupe I » des autorités contractantes**

L'ADM fait partie du Groupe I des autorités contractantes évaluées par l'ARCOP, une catégorie qui regroupe les entités ayant démontré les meilleures performances en matière de gestion de la commande publique. Cette classification souligne non seulement la conformité de l'agence, mais aussi sa capacité à gérer efficacement des projets complexes tout en respectant les délais et les budgets alloués.

## **Les chiffres clés de l'ADM en 2023**

Suivant les 34 marchés passés, un taux de couverture de l'audit a couvert la totalité en nombre et en valeur. C'est à dire que 34 marchés ont été audités. La bonne gestion a permis de positionner l'Agence dans le Groupe I des autorités contractantes.

## **Un modèle de bonne gouvernance**

La performance de l'ADM en 2023 constitue un modèle de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des deniers publics. L'agence démontre qu'il est possible de conjuguer efficacité opérationnelle et respect rigoureux des procédures de passation des marchés publics.

Cette exemplarité s'inscrit dans la vision du Gouvernement du Sénégal de faire de la commande publique un levier stratégique de développement économique et social, tout en garantissant une utilisation optimale et transparente des ressources publiques.

## **Perspectives d'avenir**

“Au regard de la vitesse de croisière atteinte par les différents projets et programmes (Pacaser, Serrp et Progep 2) de l'Agence, de la mobilisation des ressources, j'engage toute l'équipe à une concentration autour des innovations dans la mise en œuvre des activités, pour marquer la spécificité de l'Adm au sein des territoires.

Toutes les ressources mobilisables devraient prendre en charge, entre autres, des actions stratégiques, à portée locale et nationale voire sous-régionale. Elles devront s'inscrire dans le prolongement du cœur de métier de l'ADM, adossé à un financement du développement intégré et durable pour des Collectivités territoriales viables et compétitives. Sous la houlette de notre ministre de tutelle Moussa Balla Fofana, l'ADM devra davantage consolider sa position de partenaire de référence des Collectivités territoriales autour des thématiques du développement Urbain”, a déclaré le Dg de l'Adm Dr Mamouth Diop.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi



## Agence de Développement municipal (ADM)



Sénégal 2050



## SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

-  @admsenegal
-  @adm\_senegal
-  ADM SENEGAL
-  @admsenegal
-  Agence de Développement Municipal
-  @adm\_senegal

 **adm.sn**

-  5. AV Carde, Immeuble Carde Rénovation - 3ème étage Dakar - Sénégal
-  +221 33 849 27 10
-  contact@adm.gouv.sn

**ADM SENEGAL, PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES TERRITOIRES**



# Agence de Développement Municipal (ADM)

Partenaire de référence des territoires

## QUI SOMMES-NOUS ?



L'Agence de Développement municipal (ADM) est une association à but non lucratif créée le 8 juillet 1997, constituée de trois membres fondateurs stratégiques :

- **L'État du Sénégal** (représenté par le Ministère en charge des finances et le Ministère en charge des collectivités territoriales)
- **L'Association des Maires du Sénégal (AMS)**

Notre force : Une équipe de 50 agents spécialisés dans le développement territorial, au service des collectivités territoriales depuis plus de 25 ans.



Dr Mamouth Diop  
DG de l'ADM

## NOTRE MISSION



Nous accompagnons les Collectivités territoriales du Sénégal dans leur transformation et leur développement durable.



**Sénégal 2050**

## NOTRE PORTEFEUILLE DE PROJETS



### Projets en cours d'exécution :

- ✓ PROGEP 2 – Deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (2021-2029)
- ✓ SERRP - Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (2018-2026)
- ✓ PACASEN – Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (2018-2026)

### Projets clôturés avec succès :

- ✓ PPCS - Projet de Protection Côtière à Saint-Louis (2018 – 2024)
- ✓ PROGEP 1 – projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (2012-2020)
- ✓ PRECOL - Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités locales (2006-2013)
- ✓ PAC - Programme d'Appui aux Communes (1997 - 2006)

## NOTRE VALEUR AJOUTÉE



- Plus de 25 ans d'expérience dans l'accompagnement des collectivités
- Expertise reconnue par les partenaires internationaux
- Approche intégrée du développement territorial
- Réseau de partenaires diversifié et solide
- Innovations permanentes dans la gestion urbaine
- Capitalisation des expériences pour un impact durable



5, Avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation,  
3<sup>ème</sup> étage, Dakar, DAKAR 13000  
+221 33 849 27 10

[www.adm.sn](http://www.adm.sn)